Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260407-DEL260407_03-DE

PLESCOP

Délibération du 07 avril 2026

26-04-07-**03** : INSTITUTIONS : Commission Communale des impôts directs

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 1er avril 2026, s'est réuni le mardi 08 avril 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (27)** : LALYS Benoit, MOURAUD Françoise, LE BOULAIRE Arnaud, GUIHO Françoise, AUBREE Christophe, LETIEMBRE Isabelle, BALDESCHI Nicolas, FORGET Véronique, PENPENIC Bruno, M. MOUNY Joël, ALLEMANT Danielle, LE BOULGE Christine, PERTEL Hubert, GUIMARD Annie, POTTIER Laure, KIZIBOUKOU Jocelin, BOUET Matthieu, NICOLAS Cédric, DE KERMENGUY Anne-Charlotte, LE KERNEC Charles, LE TRIONNAIRE Benoît, SELARD Anne-Audrey, RAUT Camille, MANIC Jeanne, LOUDUN Marie-Paule, RICHARD Antoine , GOALES Claire Emmanuel, BUSSON Philippe, CATTANT Catherine*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (2)** : RAUT Camille et MANIC Jeanne respectivement à GUIHO Françoise et MOURAUD Françoise*

***Absents excusés : (0)** :*

***Secrétaire de séance :** Christophe AUBREE*

***Quorum (15) :** atteint*

Le Maire lit et développe le rapport suivant :

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;

- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants si la commune compte plus de 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La CCID a un rôle essentiellement consultatif : d'une part, elle donne son avis sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises et, d'autre part, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relativement à la matière imposable dans la commune

Les commissaires ainsi que leur suppléant doivent être proposés en nombre double, soit 16 titulaires et 16 suppléants par l'assemblée délibérante. Le directeur des services fiscaux procède ensuite à la désignation des huit titulaires et des huit

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260407-DEL260407_03-DE

suppléants de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation soient équitablement représentées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

- **Dresser comme suit la liste des membres qui pourront siéger à la commission communale des impôts directs et donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier:**

Titulaires :	Suppléants :
Hubert PERTEL	Charles LE KERNEC
Bruno PENPENIC	Cédric NICOLAS
Joel MOUNY	Annie GUIMARD
Dominique BURBAN	Françoise GUIHO
Julien LE MARREC	Françoise MOURAUD
Dominique AUFFRET	Laure POTTIER
Henrianne LE ROUX	Véronique FORGET
Mickael NAHELOU	Nicolas BALDESCHI
Nicolaz LE BOULER	Damien LE STUDER
Dominique MAHE	Luc DONATIEN
Jean LORIC	Amandine MAUCOURT
Christine LE BOULGE	Michel BOUSSICAUT
Anne-Charlotte DE KERMENGUY	Christian CARIO
Arnaud LE BOULAIRE	Stéphane GUEZAY
Marie Paule LOUDUN	Stéphane TUAL
Philippe BUSSON	Marie Agnès BARLOW

Pour : 29 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Copie certifiée conforme

Le Maire

Benoit LALYS

MAIRIE DE PLESCOP (Morbihan)

Le secrétaire de séance,

Christophe AUBRÉE